



RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 50108

Numéro SIREN : 428 594 253

Nom ou dénomination : A.E. DOR DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2016 sous le numéro de dépôt 1034



RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULEME

13 rue de la place du Champ de Mars
16000 ANGOULEME
Tel.: 0891 01 11 11 Fax : 05 45 92 66 03
www.infogreffe.fr / www.greffe-tc-angouleme.fr

SFP CONSEILS ASSOCIES

51 Route de Royan
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

V/REF :

N/REF : 1999 B 50108 / 2016-A-1034

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANGOULEME certifie qu'il a reçu le 16/03/2016, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 10/03/2016
- Changement de forme juridique - de SARL en SAS

Concernant la société

A.E. DOR DEVELOPMENT

Société à responsabilité limitée

Chez Maurin

16120 Graves Saint-Amant

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1034 le 16/03/2016

R.C.S. ANGOULEME 428 594 253 (1999 B 50108)

Fait à ANGOULEME le 16/03/2016,

Le Greffier







Fabiène BERTHIER

Christiane CHAUMET

Olivier FAUCHER

Pascal POULAIN

Philippe TAVÉ

Experts comptables

Commissaires aux comptes

Associés

Sylvie MIQUEL

Expert comptable

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION

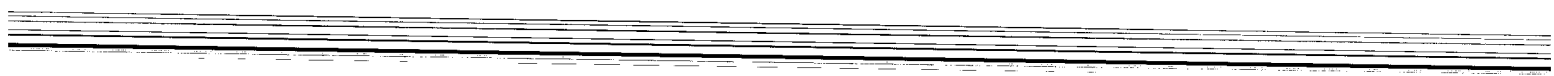
DE LA

**« SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A.E. DOR
DEVELOPMENT »**

EN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE





**TRANSFORMATION DE LA « SARL A.E. DOR DEVELOPMENT »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION**



TRANSFORMATION DE LA « SARL A.E. DOR DEVELOPMENT » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

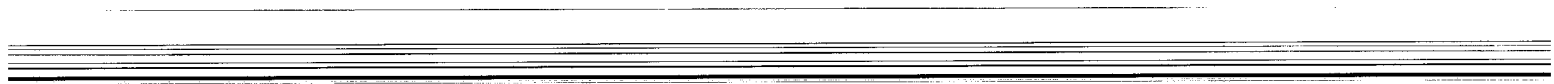
A.E. DOR DEVELOPMENT
Chez Maurin
16120 SAINT-AMAND DE GRAVES

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 26 février 2016, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social ;

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



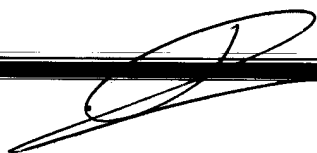
**TRANSFORMATION DE LA « SARL A.E. DOR DEVELOPMENT »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestions que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et nous précisons qu'aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Fait à Cognac, le 10 mars 2016

CORIOLIS AEC



Pascal POULAIN
Le Commissaire à la transformation

